

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS883

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« sollicitant d' »

les mots :

« demandant à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.